

**Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros**

A R R E T E

**Portant mise en place d'une circulation alternée
Rue de Kertanguy**

du 26 au 30 janvier 2026

Le Maire de Saint Quay Perros

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de L'entreprise LE DU Réseaux, en date du 12 janvier 2026

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules sur une partie de la rue de Kertanguy, pendant toute la durée des travaux de branchement au réseau ENEDIS, du 2 rue Joseph Campion, réalisés par l'entreprise LE DU Réseaux, du 26 au 30 janvier 2026

A R R E T E

Article 1 : Il sera mis en place une circulation alternée, pour tous les véhicules de toutes catégories circulant sur la rue de Kertanguy, pendant toute la durée des travaux de branchement au réseau ENEDIS, du 2 rue Joseph Campion, réalisés par l'entreprise LE DU Réseaux, du 26 au 30 janvier 2026

Article 2 : Ces dispositions de circulation visées à l'article 1 prendront fin le 30 janvier 2026, date prévisible de fin des travaux.

Article 3 : Une signalisation de type réglementaire matérialisant ces dispositions de circulation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 26 janvier 2026. Cette signalisation restera en place pendant la durée des travaux.

Article 5 : Le Maire de Saint Quay Perros, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros Guirec
- L'entreprise

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay-Perros, le 14 janvier 2026

**LE BOZEC Marcel
Adjoint aux Travaux**

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 14 janvier 2026





22700 SAINT-QUAY-PERROS
Le calme à deux pas de la mer

maine

